



Mairie de Bessines
Place de la Mairie
79000 BESSINES

Tel : 05 49 09 10 64

Fax : 05 49 09 13 80

Astreinte : 06 42 66 24 20

Site : www.mairie-bessines.fr

Courriel : mairie@mairie-bessines.fr

Horaires

Lundi, mardi, mercredi

8h45-12h / 15h45-17h45

Judi 8h45-12h

Vendredi 8h45-12h / 15h45-17h30

Samedi 9h-12h

Fermé le samedi en juillet et août

SOMMAIRE

Page 2 : Etat civil

**Page 3 : Présentation des employés
Communaux
La Presse**

**Pages 4 et 5 : Présentation de l'accueil
de loisirs**

Page 6 : Vacances scolaires

Page 7 : Les finances

Pages 8 et 9 : Bâtiments communaux

Page 10 : Plan de sauvegarde PCS

Page 11 : Jumelage ASCOBE

**Pages 12 et 13 : Halte aux incivilités
Stationnement**

Page 14 : Les comités de quartier

Pages 15 et 16 : Bon à savoir

**Page 17 : Sécurité
Numéros utiles**

Page 18 : Quelques dates à retenir

**Page 19 : Notes
Jeux**

BESSINES & chos n° 2

Jun 2015

Le mot du Maire

Chers habitants de Bessines,

Vous découvrez le 2^{ème} numéro de « Bessines & chos ».

Nous voici arrivés à l'heure du bilan de cette 1^{ère} année de mandature.

L'ensemble des résultats financiers est encourageant même si force est de constater que les marges de manœuvre demeurent relativement modestes. Pour ce faire, nous devons assurer une maintenance régulière de tout notre patrimoine immobilier.

A Bessines grâce à une gestion saine lors des années précédentes et à une gestion maîtrisée de l'urbanisme, les recettes fiscales progressent sans augmenter les taux d'imposition communaux.

Il est nécessaire d'être rigoureux dans la maîtrise des dépenses sachant que le désengagement de l'Etat et la baisse régulière des dotations se poursuivent. Nos budgets tiennent compte de ces contraintes qui nous sont imposées.

A notre échelle, nous devons faire preuve d'ambition, de détermination et tout mettre en œuvre pour préparer l'avenir. Notre responsabilité est d'anticiper, de rassembler pour avancer collectivement avec comme objectif : « toujours mieux vivre ensemble ».

Aussi soyez assurés de toute notre rigueur pour affronter cet avenir toujours plus incertain pour l'ensemble des petites communes de France.

Notre village est dynamique par les actions menées par l'ensemble des associations qui permettent à bon nombre d'entre nous de s'épanouir et de se retrouver autour des mêmes passions, élément déterminant dans la création et le maintien du lien entre les Bessinois, un moyen de lutte contre l'indifférence, l'isolement et la solitude. Je tiens à remercier tous les bénévoles, les membres et les présidents pour leur implication et leur disponibilité au sein de ces associations communales.

Sachez que le nouveau site internet de la commune a été mis en place en mai dernier. Il est plus convivial, plus attractif et plus aisé en termes de navigation.

J'aime mon quotidien d'élu avec ses rencontres et ses échanges avec la population. Mon rôle de Maire m'oblige à être dans l'action, à réfléchir, à construire et à avancer.

Bonne lecture.



Votre Maire
Jacques MORONVAL

Etat civil 2014

Naissance

DIAS Léa 06/01/2014
 PREUSS Anaïs 06/01/2014
 DUFRENOY Yanis 02/03/2014
 RIVET Marine 02/03/2014
 MIMOUNI Jade 19/03/2014
 GUIGNARD Noa 25/04/2014
 JEANNIN Morgane 06/06/2014
 PROUTEAU Pacôme 07/06/2014
 LOUVET Marin 10/06/2014
 RANCHER Lilian 12/07/2014
 BONNEAU Arthur 13/08/2014
 OLIVIER Lucas 23/08/2014
 SÉNÉ Yanis 28/08/2014
 GIBES Cameron 10/09/2014
 BRILOUET Valentin 16/09/2014
 DA SILVA FERREIRA Rafael 25/10/2014
 RENOUE Anaïs 04/11/2014



Mariage

METAIS Julien et BONNEAU Coralie 03/05/2014
 FAUVEAU Laurent et MARTIN Magali 07/06/2014
 LASSERONT Ludovic et HEINEN Audrey 14/06/2014
 LE BLAIN Jean-François et GADREUIL Julie 06/09/2014
 HUET Nicolas et STIEFFATRE Félicia 13/09/2014
 CHARGÉ Dominique et SARAGOSA Catherine 20/09/2014



Décès

CAILLET Charles 14/01/2014
 BOUCHET Jacques 25/01/2014
 MONIER Marie 02/02/2014
 BARREAU Danièle 21/02/2014
 D'AMORE Anna 24/02/2014
 LE HIR André 16/04/2014
 BOUFFARD Denise 20/05/2014
 ADENOT Philippe 07/06/2014
 LARGER Christelle 22/06/2014
 TURGNÉ Maryliane 19/07/2014
 QUERON Emmanuel 21/08/2014
 HAYE Eliane 13/09/2014
 MEURILLON Viviane 10/11/2014
 GEFFRE Yvonne-Ida 10/11/2014



Présentation des employés communaux

Service Technique

BAYOU Samir
BOSSUET Christophe
GATARD Francis
GUERIN Maxime (Apprenti)
LEROY Victorien
SABOURIN Emmanuel

Entretien

GUITON Jacques

Centre de Loisirs

CHANGEUR Elise (Apprentie)
LE MAUFF Marie-Laure
PUAUD Mélissa
RUGU Bruno

Ecole

GUERINEAU Sandrine
JOURDAIN Nathalie
MACEDO Manuella
MOLLÉ Isabelle
PITOL Sonia
SAINT MARTIN Séverine
SOURISSEAU Nathalie
VINET Evelyne

Nouvellement intégrés

Service Administratif

DESSEVRE Annie
GOUIN Pauline
POUPIN Nelly
QUERON Murielle

Cantine

DUBOIS Myriam
ROSSELI Corinne

La presse

Nos correspondants locaux de presse

Nouvelle République :

Guy BENARD 06.10.03.21.62

Courrier de l'Ouest :

France ROUSSEAU 06.88.41.92.09



Présentation de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs de Bessines accueille vos enfants scolarisés de 3 ans à 14 ans.

Il propose plusieurs types d'accueils en période scolaire :



Le périscolaire :

- Le périscolaire de 7h30 à 8h30
- La pause méridienne de 12h00 à 13h35
- Le périscolaire de 15h45 à 16h30
 - . Avec des activités et des ateliers sportifs ou bricolages divers proposés aux enfants avant ou après leur déjeuner sur l'école élémentaire. Ces activités permettent à tous les enfants présents d'avoir un temps de loisirs de libre choix au milieu de leur journée scolaire.
 - . Accueil des nouveaux rythmes scolaires avec des ateliers et activités sportifs et bricolages proposés aux enfants.
 - . Des ateliers sont proposés tout au long de l'année par des bénévoles (atelier théâtre en langue anglaise et création d'un film vidéo).
- 16h30 un goûter est proposé aux enfants par la municipalité.
- Le périscolaire de 16h30 à 18h30
 - . Accueil avec des activités et jeux sportifs proposés aux enfants.

Les mercredis :

- Le périscolaire de 7h30 à 8h30
- L'accueil du mercredi de 13h30 à 18h30
 - . Des activités et ateliers sont proposés aux enfants.
 - . Un temps calme ou sieste est proposé aux plus jeunes.
 - . Relais organisé entre Noëlle Rousseau (initiation à la danse) et l'accueil de loisirs pour que les enfants inscrits puissent se rendre à leur cours de danse.
 - . Un goûter est proposé aux enfants.

Le club ados :

- Le club ados est ouvert de 14h00 à 19h00 deux samedis par mois.
 - . Actuellement le club se fait une beauté en peintures et aménagements à partir de récup d'objets divers. Nous remercions d'ailleurs les familles qui ont fait des dons.
 - . Le club est ouvert à tous les jeunes qui souhaitent se retrouver dans un lieu qui leur est réservé. Les objectifs sont que les jeunes soient moteurs de leurs projets, que des rencontres et les projets avec le club ados de Frontenay Rohan-Rohan se multiplient. Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Sur les périodes de vacances :

- L'accueil des vacances
- Le club ados
 - . Avec une ou plusieurs thématiques, et des ateliers et activités liés à ces thèmes.
 - . Avec une inscription à la semaine.
 - . Sur au moins 2 temps sur les vacances de 16h00 à 19h00.

Accueil de loisirs (suite)

Composition des équipes

- Sur l'accueil périscolaire
 - . Direction : Marie-Laure et Mélissa
 - . Animation : Mélissa, Nathalie, Sandrine, Manuela, Isabelle, Elise, Bruno, Sonia, Séverine.
- Sur la pause méridienne :
 - . Mélissa, Elise, Bruno.
- Sur l'accueil du mercredi
 - . Direction : Marie-Laure et Mélissa
 - . Animation : Mélissa, Elise, Bruno, Isabelle, Myriam
- Sur les vacances
 - . Direction : Marie-Laure et Mélissa
 - . Animation : Mélissa, Elise, Bruno, Nathalie et un ou une stagiaire BAFA.
- Sur les vacances d'été
 - . Direction : Marie-Laure et Mélissa
 - . Animation : Mélissa, Elise, Bruno, 2 stagiaires BAFA, et des animateurs supplémentaires pour l'encadrement sur l'accueil et sur les séjours proposés.
- Sur le club ados
 - . Direction : Marie-Laure et Mélissa
 - . Animation : Mélissa, avec en renfort Elise et Bruno pour les activités l'encadrement sur l'accueil et sur les séjours proposés.



Changements dans l'équipe de l'accueil :

Bienvenue à Mélissa et Bruno qui ont rejoint l'équipe d'animation depuis respectivement janvier et avril 2015.

Mélissa est la directrice adjointe de la structure, Bruno suit une formation en alternance dans l'animation de territoire.

Projets en cours :

Fête de la musique sur le club ados le vendredi 19 juin prochain à partir de 18h30

- Les jeunes de CM2 sont invités pour cette occasion à découvrir l'espace ados.
- Fête de l'accueil de loisirs le vendredi 26 juin prochain à partir de 17h15 sur l'espace Noisy
- L'occasion pour les enfants de montrer leurs talents avec les objets réalisés tout au long de l'année, en théâtre, en vidéo, en chanson et musique, et exposition des réalisations...

Les vacances d'été

- Les inscriptions sont ouvertes, l'accueil des vacances est ouvert tout le mois de juillet.
- Des séjours sont proposés comme chaque année pour
 - . les 3/5 ans, séjour équitation sur Bessines
 - . les 6/8 ans, séjour cani cross
 - . les 9/10 ans, séjour nature et expériences scientifiques
- 1 séjour ados sur le Lambon multi activités

Pour nous contacter :

- Sur l'accueil de loisirs - 05 49 09 15 44 / 06 30 18 43 19
centredeloisirs@mairie-bessines.fr et sur le site de la mairie de Bessines : www.mairie-bessines.fr
- Sur le club ados— 06 07 60 58 22
centredeloisirs@mairie-bessines.fr et sur le site de la mairie de Bessines : www.mairie-bessines.fr
- Sur Facebook pour retrouver toute l'info du club : Espace ados Bessines



Enfance et Jeunesse

Vacances scolaires 2015-2016

Les zones et les dates des vacances scolaires changent à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|---|---|--|---|
| Rentrée scolaire 2015 | Jour de reprise : mardi 1 septembre 2015 | | |
| Vacances de la Toussaint 2015 | Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2015 | | |
| Vacances de Noël 2015 | Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2016 | | |
| Vacances d'hiver 2016 vacances de février 2016 | Fin des cours : samedi 13 février 2016 Jour de reprise : lundi 29 février 2016 | Fin des cours : samedi 6 février 2016 Jour de reprise : lundi 22 février 2016 | Fin des cours : samedi 20 février 2016 Jour de reprise : lundi 7 mars 2016 |
| Vacances de printemps 2016 vacances de Pâques 2016 | Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Jour de reprise : lundi 25 avril 2016 | Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Jour de reprise : lundi 18 avril 2016 | Fin des cours : samedi 16 avril 2016 Jour de reprise : lundi 2 mai 2016 |
| Ascension 2016 | Fin des cours : mercredi 4 mai 2016 Jour de reprise : lundi 9 mai 2016 | | |
| Grandes vacances 2016 | Fin des cours : mardi 5 juillet 2016 | | |



LES FINANCES

| | |
|------------------------------|-------------------|
| Subventions d'investissement | 7 772,20 |
| Emprunts et dettes | 0,00 |
| Dotations fonds divers | 316 021,76 |
| TOTAL | 323 793,96 |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Produits des services | 98 556,95 |
| Impôts et taxes | 1 142 643,54 |
| Dotations et participations | 276 359,73 |
| Autres produits de gestion courante | 15 772,56 |
| Produits exceptionnels | 5 019,52 |
| Atténuation de charges | 47 580,94 |
| TOTAL | 1 585 933,24 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles | 160 195,93 |
| Remboursement d'emprunt | 94 945,27 |
| Frais Etudes travaux | 1 080,00 |
| Immobilisation en cours (travaux | 1 103 208,07 |
| Immobilisation en cours | 1 359 429,27 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 364 103,15 |
| Charges de personnel | 657 225,56 |
| Dépenses imprévues | 0,00 |
| Autres charges de gestion courante | 207 741,62 |
| Charges financières | 16 874,93 |
| Charges exceptionnelles | 18 281,45 |
| TOTAL | 1 264 226,71 |



SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2014

| | Résultats de clôture 2013 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice | Résultats de clôture 2014 |
|----------------|---------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------|
| Investissement | -129 622,03 | 0,00 | -889 718,28 | -1 019 340,31 |
| Fonctionnement | 1 235 280,06 | -129 622,03 | 305 541,25 | 1 411 199,28 |
| TOTAL | 1 105 658,03 | -129 622,03 | -584 177,03 | 391 858,97 |

Bâtiments communaux



Site Le Gros Buisson



Après quelques travaux de toiture, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur la moitié du toit, l'inauguration de ce bâtiment aura lieu très prochainement. Aussi un nettoyage de printemps va être réalisé par une entreprise extérieure et le site sera fermé au public courant juin.

Il abrite les activités des différentes associations de Bessines. (couture, gym, tennis, encadrement, cartonnage, broderie anglais, foot en salle, badminton...).

Espace Noisy



- Mise en place de tables et bancs à l'extérieur du site.
- Entretien de la toiture et de la façade du bâtiment.

Travaux achevés



Ecole

- Réfection peinture pour une classe et mise en place d'un volet extérieur à l'école maternelle.
- Achat de deux PC portables pour les professeurs des écoles.
- Achat d'un vidéo projecteur interactif pour l'école élémentaire.

Mairie

- Mise en place d'un vidéo projecteur pour projeter les documents lors du Conseil Municipal et limiter ainsi les copies papier.

Autres

- Entretien et réparation de la toiture des ateliers communaux.

Travaux à venir



- Mise en place de deux bornes de rechargement pour les véhicules électriques et hybrides Rue des charmes pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.
- Réfection de la voirie et du réseau pluvial de la cité « Montamisé ».
- Agrandissement de l'aire de jeux avec achat de jeux adaptés aux enfants de 1 à 3 ans.
- Expérimentation de chicane de ralentissement Rue de Chanteloup et Rue du Centre.

Dossiers en cours



- La commune n'a pas signé la convention avec l'UDAF (participation trop onéreuse) concernant la Crèche inter entreprises. Elle doit racheter le terrain et poursuivre le projet.
- La résidence Sénior

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces dits dossiers prochainement.

Plan Communal de Sauvegarde P.C.S

La loi n° 2004-811 du 13 août 2014 concernant la modernisation de la sécurité rend obligatoire la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde dans les communes. Le PCS est un outil d'aide destiné au Maire et à ses collaborateurs pour gérer un évènement de sécurité civile. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune, il prévoit une organisation en vue d'avoir une réponse immédiate face à un risque majeur. Cette organisation permet, au regard des risques connus sur la commune:

- d'assurer l'alerte
- d'assurer l'information à la population
- d'assurer la protection
- d'assurer le soutien

Les risques concernant la commune sont :

- La rupture du barrage de la Touche Poupard
- Les inondations
- Le transport de matières dangereuses
- Les tempêtes
- Les séismes

Un groupe de quatre étudiants du Pôle universitaire de Niort en licence Protection civile et sécurité des populations a établi le PCS de notre commune d'octobre à février.

Une réunion publique a eu lieu fin janvier afin de présenter à la population le Plan Communal de Sauvegarde.



Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera diffusé à l'ensemble de la population. Il permettra d'expliquer à chacun la conduite à tenir face à un risque majeur, c'est-à-dire face à l'apparition, parfois soudaine et imprévisible, d'un événement potentiellement dangereux (appelé Aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement et dépasse les capacités de réaction de la société.

Le Conseil Municipal du 2 avril 2015 a validé le PCS qui a ensuite été transmis au Préfet pour validation.

Ce document ne peut vivre sans l'implication des Bessinois. Toute personne intéressée peut venir en Mairie compléter la liste des bénévoles déjà établie.



Jumelage



2013—2014

Bessines a vu nos amis d'Ezime poursuivre le développement du village par de la formation sur des cultures telles que le riz, le soja, etc...

Ils ont acheté une décortiqueuse de riz et entrepris la construction d'un magasin de stockage de céréales afin d'entreposer les récoltes ce qui apporte une amélioration des conditions de vente.

L'informatisation de la Bibliothèque a été réalisée. Deux ordinateurs ont été achetés, utilisés par les scolaires et les enseignants et bien entendu par tous les villageois. Par contre la question de l'alimentation électrique est posée. La bibliothèque est alimentée par des panneaux photovoltaïques et les batteries restent insuffisantes.

L'Association de jumelage « Ezimé-Bessines », l'AJEB, a demandé une étude en cours actuellement pour déterminer l'option à prendre :

- renforcer les batteries existantes (énergie gratuite mais batteries à renouveler régulièrement)
- envisager l'installation électrique (ce qui représente un coût d'installation et de consommation).

Le projet est la construction d'une maison d'accueil qui comprendra des chambres et un hall d'exposition d'artisanat local ce qui apportera des ressources au village.

L'objectif est d'accueillir les personnes de passage. Ezimé est situé sur une route nationale importante, plusieurs sites de tourisme ou de pèlerinage sont également à proximité. Il est prévu dans un second temps, un lieu de restauration qui sera aussi un levier pour valoriser l'artisanat local d'Ezimé. Le financement de ce projet, probablement un des derniers aussi importants, est assuré par les activités de l'association à Bessines et la municipalité et nous l'espérons cette année encore par le Conseil Régional.

Le séjour d'une délégation à Ezimé est prévue en Décembre 2015.

Contact : A. NIVELLE - 05.49.09.11.81

Même si tu dis que l'eau sale ne sert à rien, elle peut éteindre le feu

« Proverbe africain »



Récolte de riz 2014 à Ezimé



Halte aux incivilités

Vous aimez votre chien ? Alors un peu de civisme, grâce à votre comportement, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien suffisent et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur... Doit-on pour cela haïr toute la gent canine ?

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher au collier de votre chien où vous pourrez insérer papier, sac de ramassage... Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts.



Stationnement des véhicules

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ou la visibilité.

Est considéré comme gênant, dangereux et abusif, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

(Article du 28 février 2012 - R417-10 et R417-11 Décret n° 2012-280).

Le stationnement sur trottoir oblige les nombreux piétons à emprunter la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Ce type de stationnement est très fréquent devant les commerces, mais surtout très pratiqué devant le domicile et dans plus de la moitié des cas, il existe pourtant des places libres sur voirie à proximité immédiate.

Stationner est un besoin, tout comme circuler. Mais dans les villes où l'espace est contraint, il faut privilégier la circulation continue et confortable des piétons et des cyclistes.



Halte aux dépôts sauvages

Se débarrasser de ses déchets encombrants ou ménagers sur un trottoir, au coin d'un bois, dans un fossé, dans la rivière ou même à quelques mètres de la déchetterie, est un c o m p o r t e m e n t irresponsable, voire un manque de civisme qui devient malheureusement trop fréquent.

Les abandons sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Pourquoi ne pas déposer nos déchets dans une poubelle ou à la déchetterie ?

C'est gratuit !!!



Horaires déchetteries Bessines

Eté

Lundi Mercredi Vendredi
de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 12 h et
de 13 h à 18 h

Hiver

Lundi Mercredi Vendredi
de 13 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et
de 13 h à 17 h

Horaires déchetterie Vallon d'Arty

Du Lundi au Vendredi
de 10 h à 12 h et de
13 h 30 à 19 h

Samedi de 9 h à 12 h et
de 13 h 30 à 19 h

Dimanche de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h



Halte à l'incinération de déchets verts (branchages, feuilles mortes) et ménagers

Brûler ses déchets est totalement interdit sur la commune. Les fumées irritantes et polluantes ne s'arrêtent pas à la clôture du jardin ! Les cendres se déposent sur le sol, sur les végétaux et contaminent ainsi la chaîne alimentaire via les produits du potager et du poulailler.

Pensez à vos voisins !



Halte aux bruits

L'arrêté préfectoral 95-409 du 18 avril 1995 article 5 précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, nettoyeurs haute pression ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- . Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- . Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- . Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Les quartiers de Bessines se sont tous réunis autour de leurs porte-paroles.

Nous partions à l'aveugle. Il a fallu tout construire pour mettre en œuvre la démocratie de proximité. Il y a des imperfections ; nous prévoyons de réunir prochainement l'ensemble des porte-paroles pour connaître leurs impressions après cette 1ère année et voir comment nous pouvons avancer mieux avec les outils mis à notre disposition.

Des expérimentations seront tentées avec les habitants pour que nos rues ne soient plus vécues comme des axes de délestage mais reprennent vie pour les riverains, les piétons, les cyclistes et que les automobilistes se responsabilisent face à leur vitesse excessive.

Les sujets communs évoqués par les habitants sont : la circulation voitures-piétons, la sécurité, la propreté.

Les cahiers de quartier sont disponibles en mairie pour de plus amples informations.

Les réponses arrivent et sont analysées à travers des outils permettant de les classer selon l'importance des travaux. Certains font parti d'un programme annuel ou sont fonction de l'échelonnement des coûts. Cette participation citoyenne nous la souhaitons indépendante de toute tendance, élément clé de cette réciprocité et avec le désir de travailler ensemble pour le bien vivre à Bessines.

Tous ceux qui n'avaient pas compris l'importance de ces échanges, peuvent se rapprocher des porte-paroles de leurs secteurs sachant que certains lieux excentrés sont peu ou pas encore représentés.

Cette dynamique ne peut que profiter à chacun. C'est dans une concertation réciproque que nous y parviendrons.

Très prochainement, les voitures ne seront plus autorisées à stationner sur les trottoirs (voir article page 12).

Vous avez des idées, venez les partager en étant acteur de votre quartier.

Chaque citoyen de Bessines est concerné.

Contact : Odile Nivelles 05 49 09 11 81

Liste des porte-paroles par quartier

Quartier A (Chanteloup, Potence, Plaisance...)

Line GUIRAUD 23 Rue Jean Richard - line.guiraud@wanadoo.fr

Danielle BOUCARD 37 Rue du Breuil Marais - boucard.dany@dbmail.com

Quartier B (Centre, Pigouille, Moulin...)

Audrey HEINEN 16 Rue du Four - audrey99h@hotmail.fr

Fabien BOUFFARD 9 Rue du Bourg - fabien.bouffard@sfr.fr

Alain BRUGERE - 4 Hameau des Petits Prés - alain.brugere@free.fr

Alain MARCHADIER 29 Rue de l'Eglise - ac.marchadier@orange.fr

Quartier C (Taillées, Montamisé, Bel Horizon, Les Charmes...)

David GAUFFRIAUD 15 Rue des Charmes - d.gauffriaud@voila.fr

José ROPERO Allée Bain des Canes - ropero.jose@wanadoo.fr

Marylène METAIS 24 Rue des Taillées - marylene.metais@laposte.net

Sophie BOBINEAU 4 Rue Mendès France - t.bobineau@orange.fr

Profitez du soleil en toute sécurité

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D.

Cependant on oublie parfois qu'il peut aussi représenter des risques. En France métropolitaine, c'est entre les mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense. Alors pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un

café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez... Protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir.

- Recherchez l'ombre et évitez le soleil entre 12 h et 16 h.
- Portez T-shirt, lunettes et chapeau.
- Appliquez régulièrement de la crème solaire.
- Protégez d'avantage vos enfants.



Plan Canicule



Les mairies et les C.C.A.S. jouent un rôle essentiel dans le cadre du « Plan Canicule », notamment pour la mise en place d'un registre communal recensant les personnes vulnérables.

Qui peut s'inscrire ? :

- Les personnes âgées isolées de 75 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées isolées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées isolées bénéficiant de l'un des statuts prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des Familles (A.A.H., A.C.T.P., carte d'invalidité, reconnaissance de travailleur handicapé, pension d'invalidité) résidant à leur domicile.

L'isolement constitue un risque supplémentaire très important en cas de canicule.

Comment s'inscrire ?

La personne ou son représentant doit en faire la demande, soit par écrit ou sur appel téléphonique au **C.C.A.S au 05 49 09 10 64**.

Le C.C.A.S. invitera ensuite ces personnes à venir remplir un formulaire prévu à cet effet. Un tiers (parent, voisin, médecin traitant, aide à domicile...) peut également demander une inscription, mais cette demande doit se faire impérativement par écrit.

Le registre communal : pourquoi ?

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence « canicule » par la préfecture, un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin (visites, appels...). La solidarité entre parents, voisins, amis... est l'un des moyens les plus efficaces de détecter et de signaler les personnes âgées isolées. C'est aussi les aider à la prévention des fortes chaleurs en assurant leur réapprovisionnement en bouteilles d'eau et la fourniture de ventilateur.

N'hésitez pas à aviser le C.C.A.S de tous les cas de personnes isolées en souffrance, et soyez particulièrement vigilant à votre entourage en période de canicule. En sa qualité d'autorité chargée de mettre en œuvre le plan d'alerte et d'urgence, le Préfet pourra à son unique demande, demander à ce que le registre lui soit communiqué.

L'exposition d'une personne à une température élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications du fait du dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain.

Bon été 2015 à toutes et tous

Association des accidentés de la vie

- Malades d'origines professionnelles ou non
- Accidentés du travail, de la route, médical
- Handicapés

La F.N.A.T.H. est une association qui informe, conseille et défend.

Contact M. ANDRE 05.49.16.09.91



Voyages à l'étranger

Les informations relatives aux voyages à l'étranger sont disponibles via le site internet

<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-des-personnes-et-des-biens/Vous-partez-en-vacances-a-l-etranger-Inscrivez-vous-sur-Ariane>



Désherbage

Les services techniques de la commune procèdent à l'entretien régulier des trottoirs de la commune. Si vous souhaitez vous-même désherber devant chez vous, alors téléphonez à la mairie qui en tiendra compte.



Cambriolage

Cinq conseils faciles à mettre en œuvre

1. **Fermez toujours vos portes et vos fenêtres à clé**, même si vous vous absentez pour un court instant. Retirez également les clés de celles-ci. Les cambrioleurs n'ont pas besoin de plus de 10 minutes pour vous subtiliser vos biens les plus précieux.
2. **Cachez autant que possible vos objets attrayants**, comme votre GSM, ordinateur portable, GPS. Rangez-les dans des endroits inattendus au lieu de les laisser à portée de main. Mettez également votre téléviseur et chaîne Hi-fi hors de la vue des passants. Pensez à fermer rideaux et tentures sinon les cambrioleurs auront vite fait de repérer les objets attrayants de votre habitation.
3. **Donnez toujours l'impression que votre habitation est occupée** : branchez des lampes sur minuterie aléatoire, faites vider votre boîte aux lettres en cas d'absence et demandez à vos voisins d'abaisser et de remonter les volets.
4. **Enregistrez les numéros de série de vos appareils**. Il vous suffit de tenir un inventaire avec une description de vos objets et leur numéro de série. Pour les bijoux et œuvres d'art, n'hésitez pas à y ajouter une photo. Ainsi, s'ils sont retrouvés après un vol, ils pourront vous être restitués. Vous pouvez également marquer vos appareils afin de dissuader davantage les cambrioleurs.
5. **Rangez toujours le matériel qui pourrait faciliter la tâche du cambrioleur** (ex. : échelle, matériel et meubles de jardin, ...).

Aides sociales

Le portail d'information des aides sociales sur le département des Deux-Sèvres destinées à aider les personnes en situation de précarité est disponible sur l'adresse www.pias.79.fr ou 05.49.04.76.93



Sécurité

Un détecteur de fumée obligatoire

Depuis le 8 mars dernier tous les logements (maisons ou appartements) doivent être équipés de détecteurs de fumée. Cette obligation est à la charge du propriétaire. Le détecteur doit être fixé le plus haut possible, dans un lieu de circulation (couloir, palier...) ou bien être placé à proximité des chambres.

En revanche, il ne doit pas être situé près d'une source de chaleur ou de vapeur.

Inutile donc d'en poser un dans la cuisine ou la salle de bain.

Pour fonctionner, le détecteur doit être alimenté par piles ou être relié au réseau électrique du logement. Dans ce cas, il doit être équipé d'une alimentation de secours, susceptible de prendre le relais en cas de panne électrique.

Sachez qu'un détecteur de fumée coûte environ une quinzaine d'euros et que sa durée de vie moyenne est de dix ans. Lors de l'achat, vérifiez bien que le détecteur comporte le marquage CE et qu'il est conforme à la norme européenne NF EN 14604.

Une fois l'équipement installé, pensez à tester régulièrement son bon fonctionnement et à changer les piles chaque année.

Dernière démarche à accomplir: l'occupant du logement (propriétaire ou locataire) doit faire parvenir une attestation à l'assureur * qui couvre le risque incendie de l'habitation.

En savoir plus : www.service-public.fr

* se renseigner auprès de votre assurance



Numéros utiles

SAMU : 15

Pompier : 18 ou 112

Police : 17

Personnes déficientes auditives : 114

Astreinte MAIRIE Bessines : 06 42 66 24 20

(uniquement en cas d'urgences en dehors des horaires d'ouverture de la mairie)

Hopital Niort : 05 49 32 79 79

Clinique Inkermann : 0 826 30 28 28

Gendarmerie Frontenay Rohan Rohan : 05 49 04 50 03

Police Municipale : 05 49 78 75 58

Dépannage Electricité SEOLIS : 0 969 321 411

Dépannage Gaz SEOLIS : 0969 321 412

Syndicat des Eaux du Vivier S.E.V 24h/24 : 06 76 98 75 31

Assainissement CAN 24h/24 : 06 77 64 15 74

Assistante sociale de secteur Mme DAVID : 05 49 77 10 60

Samu social : 115

Fourrière automobile : 05 49 73 13 26

Fourrière Refuge pour animaux : 05 49 73 02 81

Quelques dates à retenir en 2015

Dimanche 14 juin - Foire aux vins
Jeudi 19 juin - Fête du Club des Ados
Dimanche 21 juin - Fête des écoles
Vendredi 26 juin - Fête du Centre de Loisirs
Lundi 29 juin - Nuits Romanes
Mercredi 8 juillet - Eurochestrie Trio d'Arches *
Lundi 13 juillet - Feu d'artifice
Vendredi 24 juillet - Marché des producteurs
Dimanche 30 août - Foulée de l'Angélique
Dimanche 13 septembre - Vide grenier de Bessines Animation
Samedi 19 septembre - Fête de la bière
Samedi 26 septembre - Collecte de métaux (Ascobé)
Mercredi 11 novembre - Cérémonie commémorative
Mercredi 11 et Jeudi 12 novembre - Expo sur la guerre 14-18
Dimanche 15 novembre : - Rando/VTT
Les Dimanches 6 et 13 décembre - Elections Régionales
Vendredi 11 et Samedi 12 décembre - Marché de Noël
Jeudi 31 Décembre : Réveillon de la St Sylvestre

* Le « Souffle de l'Est » avec Slavianski Fantaisie 21 h à l'Eglise St Caprais

Un concert de mélodies Slaves, avec une touche jazzy, donné par de musiciens qui apportent leur fantaisie et surtout une rythmique qui vous emporte et vous enthousiasme. Des compositions personnelles qui se mélangent avec de la musique populaire et classique, mais un incontournable passage aux sources traditionnelles du folklore local. Une soirée qui s'annonce exceptionnelle et à ne manquer sous aucun prétexte. Entrée libre

Animations Nature

Le groupe ornithologique des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Nature Environnement, l'Association ADENVAL et la municipalité de Bessines vous propose différentes animations nature.

Le 10 juillet et le 21 août de 9h30 à 12h

Oiseaux du marais

Le 10 juillet et le 21 août de 14h à 16h30

Découverte de la faune et la flore

Le 24 juillet et le 7 août de 9h30 à 12h

Poissons, petites bêtes et crustacés

Le 24 juillet et le 7 août de 14h à 16h30

Balade pédestre des falaises au marais

Rendez-vous à la cabane du Relais nature Rue des 3 ponts à Bessines

Contact : ADENVAL 06.21.92.19.11 - francoise.adenval@laposte.net

NOTES

JEUX

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | 1 | 2 |
| | | 8 | | 3 | | | | |
| | | | | | | | 4 | |
| 1 | 2 | | 5 | | | | | |
| | | | | | 4 | 7 | | |
| | 6 | | | | | | | |
| 5 | | 7 | | | | | 3 | |
| | | | 6 | 2 | | | | |
| | | | 1 | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D | S | E | N | G | I | A | T | A | H | C | E |
| R | A | I | S | I | N | N | E | N | C | F | N |
| E | T | T | E | S | I | O | N | A | A | I | A |
| L | S | M | T | A | K | R | I | N | S | G | N |
| L | E | I | U | E | A | T | T | A | S | U | A |
| I | P | S | R | R | K | I | N | S | I | E | B |
| E | O | E | U | E | E | C | E | N | S | D | E |
| S | L | G | P | S | C | M | M | O | E | A | D |
| O | G | N | I | O | C | S | E | L | H | N | N |
| R | M | A | I | R | E | L | L | E | C | E | A |
| G | R | R | X | I | O | N | C | M | E | R | M |
| F | N | O | N | G | U | R | B | E | P | G | A |

- CLEMENTINE
- CHATAIGNES
- GROSEILLE
- NOISETTE
- BRUGNON
- AIRELLE
- GRENADE
- FRAISE
- ORANGE
- ANANAS
- CERISE
- RAISIN
- CITRON
- CASSIS
- BANANE
- AMANDE
- MELON

